

NEW



WWW.CFTC-THOM.FR

# SALAIRES MINIMA 01 JANVIER 2025

Cette année, une négociation sur les salaires minima s'est ouverte au sein de la branche Horlogerie/bijouterie. Il a été compliqué de négocier avec la partie patronale concernant l'augmentation de vos salaires.

**Nous avons à cœur de protéger et d'augmenter votre pouvoir d'achat.**

Pour cela, la **CFTC** a réussi à négocier et obtenir **+1.5%** en maintenant les écarts sur tous les niveaux avec une application au **1er janvier 2025**.

Voici la nouvelle grille des salaires minima :

STATUTS	N	1 <sup>ER</sup> MARS 2024	1 <sup>ER</sup> JANVIER 2025		
			→		
EMPLOYÉS	A	-	→	-	-
	B	1 803 €	→	+ 27 €	+ 1,5%
	C	1 862 €	→	+ 28 €	+ 1,5%
	D	1 934 €	→	+ 29 €	+ 1,5%
AGENTS DE MAITRISE	E	2 027 €	→	+ 31 €	+ 1,53%
	F	2 155 €	→	+ 33 €	+ 1,53%
CADRES	G	2 717 €	→	+ 41 €	+ 1,51%
	H	3 770 €	→	+ 57 €	+ 1,51%
	I	3 969 €	→	+ 60 €	+ 1,51%
	J	4 356 €	→	+ 66 €	+ 1,52%

Vos Représentants **CFTC-CSFV** à la branche de **Union de la Bijouterie et de l'Horlogerie (UBH)**



Responsable section CFTC Thom  
Délégué Syndical CFTC  
g.delvare.cftc@gmail.com  
06 82 72 27 78

Déléguée Syndicale CFTC  
responsable.clt@thomeurope.com  
06 37 96 35 37  
01 88 40 15 97

